# Compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2022

<u>Présents</u>: BARBAZ Régis, MASNADA Véronique, DONJON Gérard, ANSARD Jacqueline, DONJON Dominique, DUPRAZ Anne, NOWOTNY Dominique, PALLARES-MOREL Céline, PERROUX Jean-François, SANTT Florent Absent excusé: PESENTI Patrick

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2022 est approuvé, à l'unanimité.

# Compte Administratif budget communal 2021

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		158 294.06	16 979.97		16 979.97	158 294.06
Part affectée					0.00	
Opérations de l'ex	134 586.91	113 145.93	275 305.26	442 241.47	409 892.17	555 387.40
TOTAUX	134 586.91	271 439.99	292 285.23	442 241.47	426 872.14	713 681.46
Résultat clôture		136 853.08		149 956.24		286 809.32
Reste à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
Totaux cumulés	134 586.91	271 439.99	292 285.23	442 241.47	426 872.14	713 681.46
Résultats définitifs		136 853.08		149 956.24		286 809.32

Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité.

## Compte de Gestion 2021

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, est approuvé à l'unanimité.

# Affectation du résultat de fonctionnement 2021

Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent de fonctionnement de 149 956.24 € en fonctionnement pour 62 541.32 € et en investissement pour 87 414.92 €.

## Budget Primitif 2022

Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : 383 403.32 € Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 508 950.00 €

Le Budget Primitif équilibré en dépenses et recettes est voté à l'unanimité.

#### Taux des taxes

Pour l'année 2022, le conseil municipal, décide de ne pas augmenter les taux communaux des Taxes Foncières. Ils seront donc à : TF sur Bâti : 22.46% TF sur Non Bâti : 24.51%.

## Achat de terrain

Monsieur le Maire a proposé à Mme MERMOZ Denise d'acheter son lot de parcelles non vendu, situé au lieu-dit Le Revet, cadastré A1339, A1336, A1340 et A1337, d'une superficie totale de 1 164 m² et lui a présenté le projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel. La famille MERMOZ apprécie le projet et cède la parcelle de terrain à 60 000.00 €. S'ajoutent les frais d'honoraires d'agence de 5 000.00 €.

Le Conseil Municipal autorise l'achat des parcelles et approuve le nouveau lieu de construction du bâtiment multifonctionnel qui sera plus économique financièrement du fait de la diminution de la voie d'accès.

## Secrétariat de mairie mutualisé

La Communauté de Communes Cœur de Savoie a créé un poste de secrétaire de mairie mutualisé afin de venir en aide aux communes du territoire qui en font la demande. Ce service a notamment pour objectif de répondre aux besoins urgents de remplacement ou de renfort des secrétaires de mairie et syndicats intercommunaux du territoire (remplacement de personnel, aide à la prise de poste, renfort...).

Les missions du secrétaire de mairie mutualisé seront effectuées prioritairement dans les collectivités où le ou la secrétaire de mairie est le seul agent du service afin de pallier aux urgences.

Le tarif appliqué sera de 250 € par jour complet d'intervention tout frais inclus (rémunération annuelle chargée+ frais de déplacement et de mission).

Pour bénéficier de la mission de secrétariat de mairie mutualisé la commune doit conclure au préalable une convention avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Le Conseil Municipal autorise la signature de cette convention.

#### Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée est une expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée.

La loi du 14 décembre 2020 accorde le prolongement et l'extension de l'expérimentation TZCLD a au moins 50 nouveaux territoires, la Communauté de Communes Cœur de Savoie se porte candidate à l'habilitation avec le soutien des communes concernées.

Le territoire proposé pour la candidature concerne 21 communes de Cœur de Savoie sur les bassins du Val Gelon-La Rochette et de Chamoux sur Gelon. La commune de Bourget en Huile en fait partie.

L'objectif de l'expérimentation est de démontrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire limité, de proposer à toute personne au chômage de longue durée, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, sur la base de ses compétences dans le cadre d'une Entreprise à But d'Emploi dite EBE. Dans cette entreprise sont développées des activités utiles et non concurrentielles des emplois existants. Les activités proposées répondent aux besoins des habitants, des entreprises, des collectivités.

Le Conseil Municipal approuve le soutien de la commune à la candidature du territoire du Val Gelon pour expérimenter TZCLD.

## Charges locatives

Le montant de la provision mensuelle des charges locatives (chauffage, eau chaude, ordures ménagères) de l'appartement au rez de chaussée du bâtiment « gîte communal » est fixé à 140.00 €. Un récapitulatif annuel sera établi et le montant de la provision mensuelle pourra être ajusté.

# Groupement de commandes d'électricité avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES)

Le bureau syndical du SDES en date du 1<sup>er</sup> mars 2022 a approuvé l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, dont le SDES est coordonnateur.

Le SDES propose aux communes membres d'adhérer à ce groupement par convention.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour ses besoins propres en matière d'achat d'électricité et de services associés et autorise la signature de la convention.

#### Broyage des branchages

Un broyeur sera loué par la commune pour le broyage des branchages des bois communaux. Le service sera proposé aux particuliers pour leur permettre d'évacuer leurs divers branchages principalement dus à la casse exceptionnelle des arbres par la neige.

## Chemin communal de Grange Ribe

Le chemin de Grange Ribe est abîmé et il est projeté de le réparer. Des propositions et devis sont en attente.